

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240413-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : - 4 AVR. 2024

OBJET :

Subvention exceptionnelle pour l'association des Donneurs de Sang Livronnais dans le cadre de l'organisation de l'assemblée générale des 50 ans de l'association

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Votants : 26

N° 2024.04.13

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 26 mars 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.
Monsieur Sébastien AMBLARD est désigné secrétaire de séance

PRÉSENTS : Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Thierry JAVELAS, Duilio NOVARO, Elisabeth LUQUES, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Thierry SANCHEZ, Alain COURTHIAL, Matthieu NIVOT, José MUNOZ ALVAREZ

REPRÉSENTÉS : Christian CHABERT (Pouvoir à N. MANTONNIER), Christiane LAMBERT (pouvoir à E. BERNARD), Dan VILLIOT (pouvoir à M. NIVOT), Fabien PLANET (pouvoir à T. SANCHEZ), Francine DAMBRINE (pouvoir E. DELPONT),

ABSENTS : Anne-Lise VIALON, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY (excusée)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'attribution de subventions aux associations fait l'objet d'une délibération spécifique précisant que le versement de celles-ci est soumis à des conditions d'octroi.

Il invite les Conseillers municipaux qui, de par leurs responsabilités associatives, pourraient trouver un intérêt à l'attribution de cette subvention, à ne pas participer au débat et au vote afin d'assurer une parfaite neutralité des débats.

Monsieur Georges CASANOVA et Madame Francine DAMBRINE, représentée par un pouvoir, membres de l'association « Les Donneurs de Sang Livronnais » ne prendront pas part au vote.

Il est présenté un dossier de demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de l'assemblée générale des 50 ans de l'association. Le coût global de cette action s'élève à 1 200 €.

Il est proposé d'attribuer un montant de 600 € concernant l'organisation de cette manifestation, sous réserve de la transmission du budget finalisé qui sera envoyé après la réalisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le - 4 AVR. 2024

ID : 026-212601652-20240402-DELIB20240413-DE

S²LO

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 24 Pour et 2 ne prenant pas part au vote :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 €, pour « Les Donneurs de Sang Livronnais » dans le cadre de l'organisation de leur assemblée générale des 50 ans de l'association ;
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis FAYARD



Le secrétaire de séance,

Sébastien AMBLARD

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le - 4 AVR. 2024